

Objectif Oman

Mai 2020



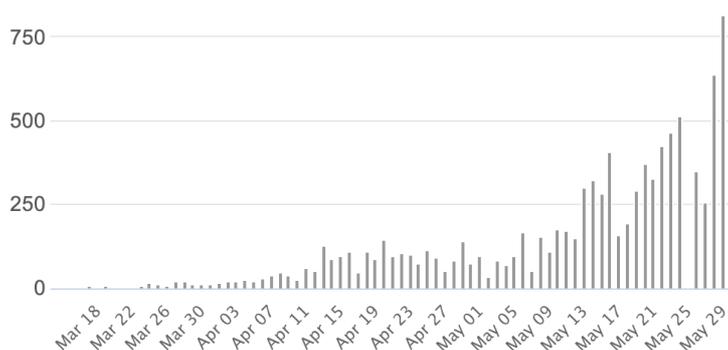
FAITS SAILLANTS

- *Le Sultanat enregistre une forte baisse du nombre de travailleurs expatriés*
- *Les autorités annoncent de nouvelles mesures d'austérité budgétaire*
- *Le ralentissement de l'activité économique en quelques chiffres*
- *Pétrochimie : le complexe Liwa Plastics bientôt opérationnel*

CLIMAT DES AFFAIRES

Point de situation sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19

Au 31 mai, le Sultanat d'Oman comptait officiellement 11 437 cas de Covid-19 découverts pour 46 décès. La municipalité de Matrah demeure le foyer principal de l'épidémie en Oman (50% des cas), qui semble en outre frapper plus fortement la population expatriée (environ 70% des nouveaux cas). Malgré un nombre de contaminations quotidiennes en hausse, les autorités ont annoncé la levée de l'isolement du gouvernorat de Mascate, à l'exception de Matrah, et le retour d'au moins 50% des effectifs au sein des structures publiques. Les autorités ont par ailleurs signifié la mise en place d'amendes spécifiques en lien avec la lutte contre le Covid-19 : 20 OMR en cas de non-port du masque dans les commerces et les lieux publics, de 100 à 1500 OMR en cas de participation à un rassemblement, 200 OMR en cas de non-respect d'une quarantaine ou de refus d'effectuer un test de dépistage, 3000 OMR en cas d'ouverture illégale d'un commerce. Le Ministère du Travail a en outre enjoint aux entreprises de faire dépister tout employé présentant des symptômes du Covid-19 sous peine de sanctions. A noter enfin que le bureau de douane de Wajajah, principal poste frontière avec les Émirats Arabes Unis, a été fermé le 6 mai. Il est demandé aux entreprises d'utiliser le système en ligne *Bayan* pour la déclaration des marchandises.



Nouveaux cas quotidiens - Source : Worldometers

Publication du règlement exécutif de la loi pour les privatisations

Public Authority for Privatisation and Partnership (PAPP), l'autorité en charge des privatisations, des partenariats et des offsets, a publié le règlement exécutif de la loi sur les privatisations dévoilée en juillet 2019 (décret royal n°51/2019). Ce règlement – uniquement disponible en arabe à ce jour – précise les modalités pratiques de mise en œuvre des procédures de privatisation, notamment la procédure d'appel d'offres pour la sélection des investisseurs. A cet égard, le règlement prévoit qu'un cabinet de conseil sera sélectionné pour chaque projet de privatisation afin d'élaborer le dossier et de définir la valeur de l'actif. Après une première étape de pré-qualification – via la publication d'une demande de manifestation d'intérêt –, les investisseurs potentiels auront 30 jours pour répondre à l'appel d'offres. Les offres, qui pourront être corrigées pendant 7 jours après leur remise, devront être accompagnées d'une garantie bancaire valable au moins 90 jours. Le Conseil des ministres, sur recommandation de la PAPP, désignera *in fine* les vainqueurs pour chaque projet – il sera possible de contester le résultat auprès de la PAPP dans un délai de 60 jours. En parallèle de la publication de ce règlement, un comité de travail a par ailleurs été créé afin d'élaborer le « programme général » des privatisations à venir.

Le Sultanat enregistre une forte baisse du nombre de travailleurs expatriés

Le Ministère des Finances a publié fin avril 2020 une circulaire enjoignant à toutes les entreprises publiques d'accélérer le remplacement de leur personnel expatrié par du personnel omanais, en particulier pour les postes à responsabilité. Les coûts associés à la mise en œuvre pratique de cette circulaire devront être intégrés dans les budgets prévisionnels 2021 des entreprises soumis au Ministère des Finances d'ici le mois de juillet 2020. Cette circulaire fait écho à la forte diminution du nombre de travailleurs expatriés observée en Oman ces derniers mois dans le sillage du ralentissement de l'activité économique du pays, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de la construction. Selon le Centre national pour les statistiques et l'information (NCSI), la population expatriée représentait 41,5% de la population totale du Sultanat fin avril 2020 contre 42,3% fin 2019, soit une baisse de 52 000 expatriés en quatre mois (1,92 million de personnes désormais). A cet égard, les autorités indiennes ont annoncé le lancement en mai d'une opération de rapatriement de leurs ressortissants ayant perdu leur emploi. Les entreprises licenciant leurs salariés expatriés sont par ailleurs encouragées à organiser des vols charters de rapatriement, en concertation avec les agences de voyage. Pour mémoire, la majeure partie de la population expatriée en Oman est constituée de travailleurs issus du sous-continent indien, notamment du Bangladesh (37% des expatriés), d'Inde (36%) et du Pakistan (12%).

Pays d'origine	Nombre de travailleurs expatriés (avril 2020)	Évolution sur un an
Bengladesh	607 395	- 7,0 %
Inde	590 539	- 8,5 %
Pakistan	200 683	- 5,8 %
Philippines	48 298	0,0 %
Égypte	34 228	+ 4,6 %
Sri Lanka	22 774	- 20,3 %

Source : NCSI

INFORMATIONS MACROECONOMIQUES ET FINANCIERES

Les autorités annoncent de nouvelles mesures d'austérité budgétaire

Le Ministère des Finances a annoncé une nouvelle réduction de 5% du budget des entités publiques civiles, militaires et de sécurité, portant désormais l'effort total de réduction des dépenses à 10% pour 2020. Les ministères et autres entités publiques sont invités à négocier avec leurs bailleurs – le cas échéant – une baisse de loyer d'au moins 10% et à suspendre toutes les dépenses superflues, notamment pour l'organisation d'événements (célébrations annuelles, soirées de lancement, etc.). Une réduction de 50% des bonus et avantages accordés aux membres des conseils d'administration des entités publiques devra également être mise en œuvre. Selon *Darwish al Balushi*, ministre des Finances, l'ensemble des mesures d'austérité budgétaire prises par les autorités correspond à un effort de 1 Md OMR (env. 2,4 Md EUR). Le *Diwan* de la Cour royale a par ailleurs publié fin mai une circulaire demandant la mise à la retraite d'ici la fin de l'année d'au moins 70% des employés ayant déjà servi 30 ans dans la sphère publique (25 ans pour ceux occupant des postes de consultant, expert et manager spécialisé), ainsi que le non-renouvellement des contrats d'au moins 70% des experts et consultants étrangers travaillant dans des entités publiques. Dans le sillage de ces différentes annonces, la holding publique *Oman Aviation Group* (*Oman Air*, *Oman Airports*, *Oman Aviation Services*) a informé de la mise en œuvre d'un plan d'économie massif – licenciements, baisses de salaires, diminutions des dépenses d'investissement – visant une réduction de 43% de son budget initialement approuvé pour 2020. Arguant de problèmes de liquidités, *Oman Power and Water Procurement Company* (OPWP), l'entité en charge de l'achat de l'eau et de l'électricité produites par les opérateurs privés, a pour sa part indiqué mi-mai sa volonté de ne payer jusqu'à nouvel ordre qu'une partie restreinte de ses engagements – correspondant aux seuls coûts opérationnels de production –, avant de se rétracter quelques jours plus tard.

Standards & Poor's estime les besoins de financement du Gouvernement à près de 50 Md USD d'ici 2023

En dépit des mesures d'austérité annoncées, le déficit budgétaire du Sultanat pourrait atteindre 17,5% du PIB en 2020 selon *Standards & Poor's* et se maintenir à un niveau élevé jusqu'en 2023, portant dès lors les besoins de financement du Gouvernement à près de 50 Md USD pour les quatre années à venir. Ces besoins devraient être couverts à 63% par de l'endettement extérieur, à 18,5% par des ponctions dans les réserves du pays (réserves de change, actifs du fonds souverain SGRF), à 15% par de l'endettement domestique et à 3,5% par d'autres moyens selon les prévisions de l'agence de notation. Cette dernière relève en outre qu'un recours plus important aux réserves en devises étrangères du pays – en raison notamment de taux trop élevés sur les marchés internationaux de la dette ou d'un appétit insuffisant des investisseurs étrangers pour le risque souverain omanais – devrait alimenter, le cas échéant, les craintes des marchés concernant la capacité des autorités à défendre l'ancrage du rial omanais au dollar. Le 18 mai, la Banque centrale d'Oman (CBO) annonçait pour sa part l'émission de nouvelles « obligations de développement du Gouvernement » (*Government Development Bonds*) – instruments financiers pouvant être mobilisés pour le financement du déficit budgétaire –, pour un montant de 200 M OMR (env. 470 M EUR). D'une maturité de 5 ans, ces obligations ont été souscrites au taux moyen de 5,36%.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Le ralentissement de l'activité économique au Sultanat en quelques chiffres

L'ampleur du ralentissement de l'économie omanaise, en lien avec la crise sanitaire du Covid-19 et la faiblesse des cours du pétrole, se dévoile progressivement dans les statistiques publiées par les autorités. Reflet de la baisse d'activité dans le pays, les ventes de carburants sur le marché domestique affichent de fortes baisses (-25% sur les quatre premiers mois de l'année en g.a. pour le SP91, -13% pour le SP95, -13%

pour le diesel, -31% pour le kérosène) et la production nette d'électricité a reculé (-3,1% au 1^{er} trim. 2020 en g.a., à 6 318 GWh). Dans le secteur aérien, l'aéroport international de Mascate, principal aéroport du pays, a enregistré au 1^{er} trimestre 2020 des baisses de 14,9% en g.a. du nombre de vols (24 499 vols domestiques et internationaux) et de 20% du nombre de passagers (3,2 millions). De fait, le nombre de clients des hôtels (3 à 5 étoiles) a reculé de 19,5% en g.a. sur la même période (à près de 390 000) et le taux d'occupation des chambres est tombé à 32,4% au mois de mars dans le sillage de l'interruption de la délivrance de visas touristiques. Dans le secteur immobilier, le nombre de ventes a reculé de 7,5% en g.a. sur les deux premiers mois de l'année. Enfin, la création de petites et moyennes entreprises semble désormais à l'arrêt (56 nouvelles PME en avril contre 491 en mars et 458 en février). Fin avril 2020, le Sultanat comptait 44 139 PME en activité.

Pétrole : vers une forte baisse de la production de PDO suite au nouvel accord OPEP+

Selon la revue spécialisée *MEES*, la production totale de pétrole d'Oman – pétrole brut et condensat – devrait passer d'environ 1,1 million de barils par jour en avril – production record – à 824 000 b/j en mai et juin, puis 867 000 b/j au second semestre 2020 suite aux engagements du Sultanat dans le cadre du nouvel accord OPEP+ du 12 avril (voir *Objectif Oman* d'avril 2020). Dans le détail, le bloc 6 opéré par *PDO*, à l'origine de 67% du pétrole brut produit dans le pays, devrait enregistrer l'effort de réduction le plus important en volume, avec une production passant de 643 000 b/j en avril – production non limitée suite à la fin du précédent accord OPEP+ en mars 2020 – à 447 000 b/j jusqu'en juin, puis 477 000 b/j jusqu'en décembre 2020. *Occidental (Oxy)*, second producteur du pays, devrait pour sa part réduire la production des blocs 9, 27 et 53 de 210 000 b/j à 154 000 b/j jusqu'en juin, puis 162 000 b/j jusqu'en décembre 2020. Bien plus petites, les productions du bloc 5 de *Daleel Petroleum* et des blocs 3 et 4 du consortium *CC Energy (CCED-Tethys-Mitsui)* seront également limitées, à respectivement 38 000 b/j et 29 000 b/j jusqu'en juin, puis 41 000 b/j et 31 000 b/j jusqu'à la fin de l'année. Non-concernée par le nouvel accord, la production de condensat pourrait dépasser pour sa part 150 000 b/j. A noter par ailleurs que les autorités omanaises ont approuvé l'acquisition par le groupe pétrolier suédois *Tethys* (30% des blocs 3 et 4, licence exclusive pour le bloc 49) d'une participation de 20% dans le bloc 56, opéré par *Medco Arabia* (50% du bloc). Fin mai 2020, le prix de vente du baril omanais sur le *Dubai Mercantile Exchange* s'élevait à 35 USD pour une livraison à deux mois, contre environ 20 USD un mois plus tôt.

Pétrochimie : le complexe Liwa Plastics bientôt opérationnel

OQ, issu de la fusion entre *Oman Oil* et *ORPIC*, a annoncé le lancement en mai de la phase de commissionnement du complexe pétrochimique *Liwa Plastics Industries Complex* en prévision d'un démarrage de la production d'ici la fin de l'été. D'un coût total de 6,7 Md USD, le projet comprend une usine de production de plastique (polypropylène et polyéthylène) basée dans le port de Sohar, une centrale d'approvisionnement en gaz naturel basée à Fahud, ainsi qu'un gazoduc d'interconnexion. Ce projet, qui devrait générer 450 emplois directs et 1200 emplois indirects selon les autorités, vise à tripler la production de plastique du Sultanat, portée à 1,4 M de tonnes par an. Il constitue l'un des deux super-projets d'OQ dans le domaine de la valorisation des ressources pétrogazières du Sultanat avec le projet de 3^e raffinerie du pays (2021) et de complexe pétrochimique associé (2025) dans la zone économique spéciale de Duqm, développé en partenariat avec *Kuwait Petroleum*. Pour mémoire, le programme national d'accélération de la diversification économique (*Tanfeedh*) a identifié la filière pétrochimique comme un secteur prioritaire pour le développement des activités manufacturières.

Khazaen Economic City dévoile une série de mesures incitatives pour attirer investisseurs et entreprises

La société *Khazaen Economic City*, filiale du groupe public *ASYAD*, a dévoilé une série de mesures destinées à attirer des investisseurs dans la future « ville économique » de Khazaen. Pour mémoire, situé au sud de la ville de Barka, le projet de ville économique de Khazaen s'étendra sur une superficie de 5200 hectares. Khazaen ambitionne de devenir un « pôle technologique et économique majeur du Sultanat » articulé autour

d'un nouveau terminal intermodal (port sec). Prévu d'ici la fin de l'année, l'achèvement de la première phase des travaux d'infrastructure devrait permettre la mise à disposition de 3,2 millions de m². L'exemption du bail annuel pour la première année, une réduction de 50% sur le bail annuel pour les deuxième et troisième années, une remise de 50% sur les frais de service pour une période de deux ans, ainsi qu'une exemption des frais d'enregistrement et des honoraires, font notamment partie des mesures incitatives dévoilées pour attirer investisseurs et entreprises. A noter toutefois que l'attractivité du projet reste pénalisée par l'absence de statut de zone économique spéciale.



Khazaen Economic City

Électricité : la centrale électrique de Manah transférée à la holding publique Nama

La société *United Power Company (UPC)* a annoncé le transfert le 1^{er} mai 2020 de la propriété de la centrale électrique de Manah (264 MW) à Nama, holding en charge de la gestion des actifs publics du secteur de l'électricité. Pour mémoire, la centrale électrique de Manah avait été développée dans les années 90 sur un schéma inédit *BOOT (Build-Own-Operate-Transfer)* avec obligation de transfert des actifs à la puissance publique au terme du contrat *PPA (Power Purchase Agreement)* liant *UPC* et *OPWP* (voir *supra*). Plusieurs hypothèses concernant l'avenir de Manah à l'issue de ce *PPA* ont été évoquées par les autorités omanaises au cours des dernières années, notamment la privatisation de la centrale électrique.

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Mascate.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les possibles erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Économique de Mascate

Rédigé par : Pablo Nivon, Fabien Gleizes

Revu par : Fabien Gleizes
Chef du Service Économique de Mascate

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/OM>